

**69 Food**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Capital : 1 000€**  
**Siège social : 105 Rue Daubenton – 59100 – Roubaix**

**Procès-verbal de nomination du premier Directeur Général**

**Décisions du Président**

Le 28/06/2024, Monsieur DIOUF Joachim, président de la SAS 69 Food a pris les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs d'un directeur général.

Décisions :

1) Monsieur RATMAOUI Ayoub-Ismail est nommé directeur général de la société 69 Food, en cours d'immatriculation au RCS de Lille pour une durée illimitée.

Intervenant aux présentes, Monsieur RATMAOUI Ayoub-Ismail déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

2) Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, Monsieur RATMAOUI Ayoub-Ismail est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

3) Monsieur RATMAOUI Ayoub-Ismail est autorisé, en tant que directeur général, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

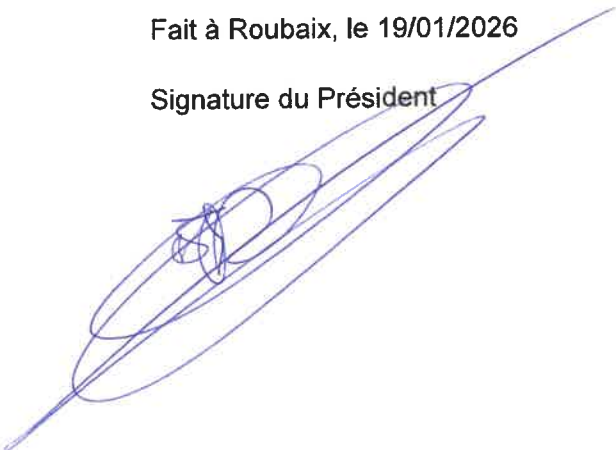
4) La rémunération du directeur général sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

5) Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à Roubaix, le 19/01/2026

Signature du Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur RATMAOUI Ayoub-Ismail accepte lesdites fonctions et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions. Le directeur général ne recevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat, sous réserve de toute décision collective des associés ou décision de l'associé unique intervenant ultérieurement et lui attribuant une rémunération.

Signature du Directeur Général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.